



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/5/9 PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD D'ENTREPRISE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 17 décembre 2025 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio, sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Don Joseph LUCCIONI, Christelle COMBETTE, Dominique DI MENZA, Marc SIMONI, Benoît CHAUDRON, Josette MAZZACAMI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI ;
*M. Paul-Joseph CAITUCOLI, à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*Mme Juliette PONZEVERA à M. Don Joseph LUCCIONI ;
*M. Charles VOGLIMACCI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Jean-Charles MARTINELLI à Mme Dominique DI MENZA ;
*M. Attilius CECCALDI à M. Marc SIMONI ;
*M. Paul-André ACQUAVIVA à Mme Josette MAZZACAMI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Ghjuvan'Santu LE MAO, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Pierre NEGRETTI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Pierre-Jean RUBINI, Carole LECCIA, Ludovic SUSINI, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRÉSENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *Mme Marie-Paule PAOLETTI, Responsable du Pôle Promotion et Communication ;
- *M. Robert MENASSE, Responsable du Pôle Centre de Ressources ;
- *M. Jean-Dominique CESARI, Chargé de Mission Pôle Ingénierie-Développement ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *Mme Marilyn BUJOLI, Directrice en charge des affaires juridiques et de la sécurisation de l'action publique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 et suivants portant désignation des membres du Conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 25/032 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mars 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 25/072 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2025 portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'Agence du Tourisme de la Corse, modifié par délibération n° ATC/CA/2/5 du 8 avril 2024 ;

Vu la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 10 avril 2025 adoptant le budget primitif de l'ATC pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n° ATC/CA/1/6 du 13 mars 2024 approuvant la signature d'un accord d'entreprise relatif au fonctionnement du CSE.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

VALIDE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les termes de l'avenant N° 1 à l'accord collectif relatif au fonctionnement du Conseil Social et Economique (CSE) de l'Agence du Tourisme de la Corse conclu le 20 mars 2024, tel qu'indiqué dans le document joint en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE sa présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.